

Paix, stabilité et gouvernance

La coopération politique entre les Etats ainsi que la création d'un espace de paix et de prospérité dans l'océan Indien sont une ambition des Etats membres exprimée dès la création de la COI. Ce rôle politique coïncide avec les attentes des Etats membres, notamment en matière de prévention des crises, de promotion de la paix et de la stabilité et de la gouvernance.

A cet effet, la COI a initié des actions ponctuelles s'inscrivant dans le cadre du processus de médiation politique et le déploiement des missions d'observations électorales à la demande des Etats.

Toutefois, la COI ne peut pas jouer pleinement son rôle politique eu égard aux limites financières, techniques et humaines de l'organisation ce qui entrave la systématisation de son cadre d'intervention à travers un ancrage de proximité. Les dernières élections législatives à Maurice tenues le 07 novembre 2019 ont démontré l'incapacité de la COI à répondre favorablement aux demandes de ces Etats membres pour le déploiement d'une mission d'observation électorale compte tenu des contraintes évoquées.

Conscient du défi posé, le 33^{ème} Conseil de la COI de septembre 2018 a « rappelé le rôle fondamental de la COI au service de la paix et de la stabilité politique en Indianocéanie tout en appelant les partenaires à soutenir cette volonté politique des Etats membres ». Ainsi, le Secrétariat général a initié les démarches pour l'élaboration d'un projet « Paix, stabilité et gouvernance » pour répondre aux besoins des Etats membres. Ce projet a reçu le soutien et l'accompagnement de l'Agence Française de Développement (AFD) à la suite d'une mission auprès de la COI en février 2019.

Le projet « Paix, stabilité et gouvernance »

La mise en œuvre d'un projet « Paix, stabilité et gouvernance », financé par l'AFD, s'inscrit dans le cadre du renforcement du rôle politique joué par la COI dans la région.

Outre le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui à la société civile, le projet couvrira également diverses thématiques liées aux questions de gouvernance et de stabilité régionales, en l'occurrence, la prévention et la médiation des crises, l'accompagnement des processus électoraux et l'appui à la gouvernance démocratique, au niveau régional (diplomatie parlementaire, mobilisation / sensibilisation du public et rôle des médias).

La formulation du projet en est à sa phase préliminaire. La première étape consiste à la réalisation d'une étude préliminaire au financement du projet. La deuxième étape concerne une étude de faisabilité technique, institutionnelle et financière, visant à définir le contenu détaillé et le cadre logique du projet, le mode opératoire, sa gouvernance, les besoins de renforcement de capacités de la COI pour la mise en œuvre ainsi que le budget et le plan de financement.

Une mission composée des experts du groupement ECES-CFI est prévue de se rendre dans les Etats membres suivant le calendrier communiqué aux Officiers permanents de liaison pour

réaliser les études de diagnostic et de faisabilité. Le calendrier indicatif pour la tenue de l'atelier de validation et la remise des rapports issus de l'étude de diagnostic et de faisabilité a été également transmis aux Etats membres.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Confirme le mandat politique et la pertinence de l'intervention de la COI dans de domaine de la paix, stabilité et gouvernance en tant qu'organisation régionale de proximité ;**
- b) Prend note des contraintes liées aux capacités financières, techniques et humaines de la COI qui ne lui permettent pas de répondre favorablement aux demandes des Etats membres notamment pour le déploiement des missions d'observation électorale ;**
- c) Renouvelle son soutien au Secrétariat général pour qu'il assume un rôle au service de la paix, la stabilité et la gouvernance démocratique en Indianocéanie ;**
- d) Confirme la volonté des Etats membres d'accompagner le Secrétariat général dans l'instruction et la mise en œuvre du projet « Paix, stabilité, et gouvernance » ;**
- e) Remercie l'Agence Française de Développement pour le soutien financier qu'elle apporte au service de la paix, la stabilité et la gouvernance démocratique dans la région.**

Rappel : Déclaration finale, IIIème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, 22 juillet 2005

Le Sommet a réaffirmé sa volonté de renforcer la coopération politique, diplomatique et en matière de sécurité qui constitue une priorité des Etats membres de la COI.

Rappel : Décision 2, stabilité politique, du 33^{ème} Conseil des ministres du 12 et 13 septembre 2019 à Maurice.

Le Conseil des ministres de la COI :

- a) Rappelle le rôle fondamental de la COI au service de la paix et de la stabilité politique en Indianocéanie ;**
- b) Appelle les partenaires à soutenir cette volonté politique des Etats membre.**